**La charte du bénéficiaire**

 **Mobilité Solidaire**

**Territoire des Portes du Luxembourg**

Les engagements du bénéficiaire :

Je m’engage à :

* Avoir un comportement permettant d’assurer la sécurité du trajet ;
* Prendre soin de la voiture qui me prend en charge à chacun de mes trajets
* Respecter les trajets convenus avec la fédération Familles Rurales et acceptés par le conducteur bénévole ;
* Avertir Familles Rurales dès que possible en cas de manquement prévisible à ces obligations, notamment en cas d’annulation de mon déplacement ;
* Signaler au service Mobilité solidaire tout retard de plus de 5 min par rapport aux horaires fixés initialement ;
* Participer au développement d’un réseau Mobilité Solidaire fiable et de qualité ;
* Prendre connaissance du règlement intérieur du service Mobilité solidaire et le respecter.
* Tenir un langage correct. Les propos obscènes, vulgaires, violents et racistes sont totalement prohibés ;

***Rappel de quelques points de fonctionnement :***

Le standard de Mobilité Solidaire est ouvert du lundi au vendredi aux horaires suivants :

* Lundi : 9h à 12h
* Mardi : 9h à 12h
* Mercredi : 9h à 12h
* Jeudi : 9h à 12h
* Vendredi : 9h à 12h

Lorsque j’effectue une demande de déplacement au moins 24 HEURES OUVRABLES A L’AVANCE à Familles Rurales, je communique de façon précise :

* La date du déplacement
* Le lieu et l’heure de prise en charge
* Le lieu où le conducteur doit me déposer
* Le temps d’attente prévu
* La nécessité de me faire accompagner (démarches administratives, courses, …).

Le service Mobilité solidaire me confirme le déplacement par téléphone. En cas d’absence, un message est laissé sur mon répondeur téléphonique.

* Le jour du déplacement, je me tiens disponible à l’heure convenue.
* Sur place, je respecte le temps d’attente prévu qui n’excédera pas 2 heures. J’informe le conducteur de tout changement intervenant sur ce temps d’attente afin qu’il prenne des dispositions quant au retour.

***Lors de ma prise en charge*** :

* Je signe le carnet de bord du conducteur bénévole
* Je verse en espèces ma participation (avec l’appoint) de 2€ (si le trajet fait moins de 10km) ou 4€ (si le trajet fait plus de 10 km) au conducteur qui me remet le reçu correspondant.

Le conducteur bénévole se réserve le droit de refuser le déplacement en particulier en cas de :

* Intempéries (alerte météo)
* Présence d’un animal non signalé lors de la demande
* Destination non prévue lors de la demande initiale

A : …………………………………… Le :…………………………………

Prénom et nom : …………………………………………………………….

Signature :